

Stratégie du Sous-Compartiment

Holdings RDT-DBI est un compartiment d'Eurinvest UCITS, une SICAV de droit belge. L'objectif du compartiment Holdings RDT-DBI est de procurer un rendement global aussi élevé que possible à ses actionnaires par le biais d'une gestion active du portefeuille d'investissement. Le compartiment est géré activement sans lien avec un quelconque indice de référence. Le compartiment investit dans des Holdings mais également dans des actions dites de « qualités » de sociétés listées dans les pays de l'Espace Economique Européen (EEE) et les pays membres de L'Organisation de Coopération et Développement Economiques (OCDE)⁽⁴⁾. À tout moment, le compartiment présente une exposition aux actions de minimum 70% de la VNI et peut également investir en obligations, instruments monétaires et liquidités (jusqu'à 30% de la VNI). Le gestionnaire du portefeuille d'investissement a la possibilité d'utiliser des instruments financiers dérivés, notamment à des fins de couverture et d'optimisation du rendement. Le compartiment satisfait à la réglementation applicable afin de bénéficier du régime des "Revenus Définitivement Taxés" (RDT-DBI) et distribue annuellement à ses actionnaires, au moins 90 % des revenus recueillis par le compartiment (après déduction des frais, commissions et charges).

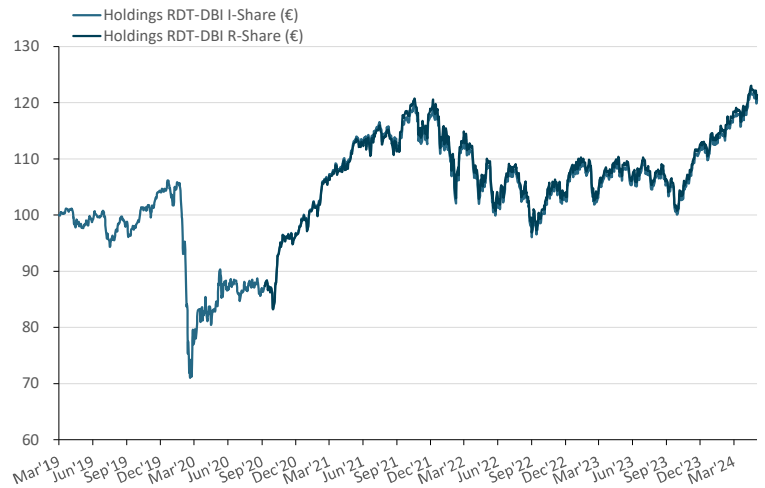
RDT-DBI Regime

Le régime RDT est applicable conformément à l'art. 203, §2, al.2 CIR 92, pour autant et dans la mesure où ces revenus proviennent de dividendes qui répondent eux-mêmes aux conditions de déduction du régime RDT, ou de plus-values réalisées sur des actions susceptibles d'être exonérées.

Il y a perte de l'application du régime RDT pour les dividendes distribués aux et plus-values réalisées sur les parts du compartiment, pour autant et dans la mesure où ces revenus proviennent de dividendes ou plus-values qui ne répondent pas eux-mêmes aux conditions qualitatives de déduction RDT.

Cette exonération liée au régime RDT ne s'applique qu'aux personnes morales belges qui investissent dans ce fonds. Une personne physique paie toujours un précompte mobilier de 30% sur les dividendes distribués.

Evolution de la VNI⁽¹⁾



Performances⁽²⁾

	Classe R	Classe I	Indicateur de risque ⁽³⁾	Classe R	Classe I
mai 2024	+2.29%	+2.29%	Volatilité (annualisée)	na.	15.0%
Cumul de l'année	+7.82%	+7.84%	Ratio Sharpe	na.	0.24
2023	+9.03%	+9.06%	Perte successive max.	na.	-33.1%
2022	-13.01%	-12.85%			
2021	+23.04%	+21.76%			
2020	na.	-7.19%			
1 an (annualisée)	+13.54%	+13.56%			
Depuis le lancement (annualisée)	na.	+3.67%			

Notes : (1) Source des données : Bloomberg, Banque Degroof Petercam Luxembourg. Réinvestissement des dividendes bruts ; Le graphe de performance est basé sur des données historiques et ne garantit pas les performances futures.

(2) Source des données : Bloomberg. Les performances sont cumulées pour : (i) la période mensuelle ; (ii) le cumul de l'année (période allant du 1er janvier de l'année en cours à la date du rapport) ; (iii) l'année 2020 et 2021 : et annualisées pour les périodes de rendement supérieur à un an. Le réinvestissement des dividendes bruts est pris en compte pour le calcul des performances. Date de création du compartiment : 29/03/2019. Les chiffres indiqués ci-dessus ne comprennent pas les commissions liées à de potentiels frais d'entrée ou de sortie ni les taxes. Le graphe de performances est basé sur des données historiques. Les performances passées ne garantissent pas les résultats futurs.

(3) La volatilité est définie comme une mesure statistique de la dispersion des rendements. La volatilité est mesurée entre les rendements du compartiment. La volatilité est annualisée et calculée sur une base quotidienne depuis la création du fonds. La perte successive maximale est définie comme la perte maximale observée entre un pic et un creux de la valeur nette d'inventaire du compartiment, avant qu'un nouveau pic ne soit atteint. La perte successive maximale est un indicateur du risque de baisse calculé depuis le lancement. Le ratio Sharpe est utilisé pour aider les investisseurs à comprendre le rendement d'un investissement par rapport à son risque. Le ratio est calculé depuis le lancement du fonds et est interprété comme le rendement annualisé par unité de volatilité annualisée.

(4) Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Hong Kong, Irlande, Israël, Italie, Japon, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège, Portugal, Singapour, Espagne, Suède, Suisse, Royaume-Uni et États-Unis.

Indicateur synthétique de risque et de rendement - SRRRI (Synthetic Risk and Reward Indicator)



Le niveau de risque ci-dessus est calculé sur base de la volatilité du compartiment à moyen terme (5 ans) ou sur base d'une simulation si le compartiment a été créé endéans cette période. La volatilité du compartiment peut fluctuer dans le temps, ce qui peut modifier son niveau de risque.

Le SRRRI prend en compte le risque de marché et le risque sur le capital.

Le compartiment n'offre aucune protection du capital investi par les investisseurs et fluctue par conséquent dans le temps.

Le profil de risque/rendement indiqué ci-dessus s'explique essentiellement par la présence d'actions dans le portefeuille.

Pour plus d'informations concernant les risques, veuillez-vous référer au prospectus et aux documents KIID.

Les risques qui ne sont pas nécessairement inclus dans le SRRRI mais qui peuvent aboutir à des fluctuations de la VNI.

Risque de liquidité : impossibilité de vendre un titre dans un délai raisonnable ou/et à un prix sans décote considérable.

Risques opérationnels : le compartiment peut perdre tout ou une partie de son capital en cas de défaillance dans le dépôt des actifs, de fraude, de corruption, d'action politique ou de tout autres événements indésirables.

Risque de gestion : Dans des conditions anormales de marché, les techniques de gestion habituelles peuvent se révéler inefficaces ou défavorables.

Risque de crédit : Le risque de défaillance d'un émetteur ou d'une contrepartie existe mais est faible.

Risque fiscal : la pérennité du régime RDT n'est pas garantie et peut constituer un risque en cas de changement de politique gouvernementale et fiscale.

Risque de concentration : la politique d'investissement assure une diversification du portefeuille en limitant les investissements dans un seul secteur à maximum 30% du total des actifs.

Risque d'inflation : peut apparaître en raison des particularités de certains marchés ciblés dans lesquels le compartiment est investi.

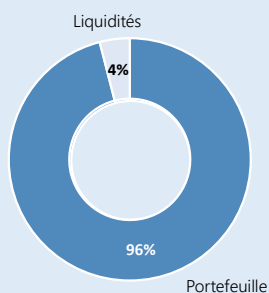
Risque de durabilité : élevé. Le risque de durabilité est considéré comme matériel. Le risque de durabilité désigne la survenance d'un événement ou d'une situation environnementale, sociale ou de gouvernance qui pourrait potentiellement ou effectivement avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement d'un fonds.

Ce document est destiné à des fins de marketing et les opinions qui y sont exprimées ne doivent pas être considérées comme des conseils d'investissement. Lorsqu'ils envisagent d'investir dans ce compartiment, les investisseurs potentiels doivent se référer au prospectus d'EURINVEST UCITS SA et au document d'informations clés pour l'investisseur (KIID) qui sont disponibles gratuitement, auprès de l'agent financier : Banque Degroof Petercam S.A., 44 rue de l'Industrie, B-1040 Bruxelles ou sur <http://www.dpas.lu/funds/list> et à l'adresse suivante middleucits@eurinvestpartners.com. Degroof Petercam Asset Services n'acceptera aucune responsabilité pour toute perte résultant de la confiance accordée aux informations qu'il contient, et aucune garantie n'est donnée quant à l'exactitude des informations divulguées.

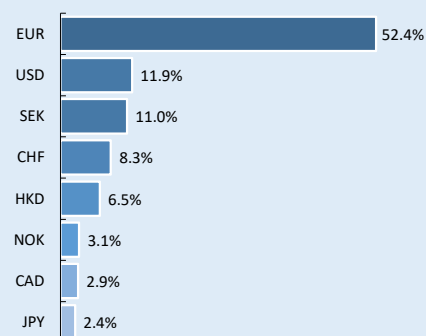
Ne prenez pas de décision d'investissement avant d'avoir lu le prospectus et le KIID. Toutes les opinions exprimées sont susceptibles d'être modifiées sans préavis, ne constituent pas un conseil et ne doivent pas être considérées comme telles.

Plaintes : Veuillez adresser votre plainte à compliance@eurinvestpartners.com ou +3227694143 ou en deuxième instance à la Consumer Mediation Service ou via contact@mediationconsommateur.be.

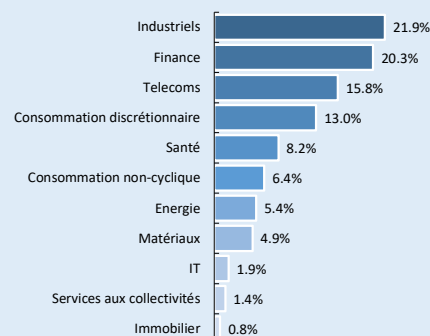
Allocation d'Actifs % de la VNI⁽¹⁾



Exposition Devises % de la VNI(1)



Exposition par Secteur % des Actions^(1,5)



Caractéristiques de la SICAV

Dénomination de la SICAV	EURINVEST UCITS SA	
Dénomination du compartiment	Holdings RDT-DBI	
Structure légale	UCITS	
Société de gestion	Degroof Petercam Asset Services SA.	
Domicile	Belgique	
Géographie	Marchés Développés ⁽⁴⁾	
Classes d'actifs	Actions: min. 70% of de la VNI Obligations, Instruments Monétaires, Liquidités: max. 30% de la VNI	
Stratégie	Long Actions; Produits Dérivés (couverture/optimalisation)	
Gestionnaire du portefeuille	Eurinvest Partners SA	
Administrateur	Degroof Petercam Asset Services	
Calcul de VNI	Journalier / www.beama.be	
Maturité	Non déterminée	
Actifs sous gestion	EUR 46.5m	
Classe d'action	Classe R	Classe I (réservée aux investisseurs éligibles)
Frais de gestion⁽²⁾	0.98%	0.78%
Commission de performance	Néant	Néant
Frais d'entrée/sortie	Néant/max 0.20%/max 0.20%	Néant/max 0.20%/max 0.20%
Frais courants	1.23%	1.11%
Valeur minimum d'achat	Néant	EUR 250.000
Souscription minimum	1 action	1 action
Liquidité	Journalière - Notification 1 jour au préalable	
Souscription/Rachat	Avant 11:00 CET	Avant 11:00 CET
TOB (taxe boursière)	Néant	Néant
Précompte mobilier	Personne morale: néant Personne physique ⁽³⁾ : 30% dividendes	Néant
Mécanisme anti-dilution⁽⁴⁾	Applicable	Applicable
Type de parts	Distribution	Distribution
ISIN	BE6311203929	BE6311205940
Date de création	29/03/2019	29/03/2019

Note:

(1) Source des données : Bloomberg, Banque Degroof Petercam Luxembourg. VNI : Valeur nette d'inventaire ;

(2) Les frais de gestion comprennent les frais de la société de gestion (Degroof Petercam Asset Services SA) et les frais du gestionnaire du portefeuille d'investissement (Eurinvest Partners SA) ; Cette liste de coûts n'est pas exhaustive. Le compartiment a d'autres frais, tels que détaillés dans le prospectus/KID;

(3) Une personne physique est définie comme un investisseur individuel commun lorsqu'elle est une personne physique résidant en Belgique et qu'elle est soumise à l'impôt sur le revenu des personnes physiques (par opposition aux personnes morales belges). Le traitement fiscal dépend du statut individuel de chaque investisseur et est susceptible d'évoluer à tout moment.

(4) Des mécanismes de prélèvement anti-dilution sont mis en place afin d'éliminer l'impact négatif sur la valeur nette d'inventaire des actions du compartiment causé par des souscriptions, rachats ou conversions importants. Il est à noter que les prix d'émission et de rachat, ainsi que la prise en compte de ces prix lors des opérations de conversion, peuvent être ajustés à la hausse ou à la baisse selon que les engagements du compartiment varient à la hausse ou à la baisse en raison des souscriptions, rachats ou conversions le jour en question. Pour plus d'informations concernant les mécanismes de prélèvement anti-dilution, veuillez-vous référer au prospectus.

(5) L'exposition sectorielle suit la classification Global Industry Classification Standard (GICS®). La consommation discrétionnaire est un terme utilisé pour les biens et services considérés comme non essentiels par les consommateurs, mais souhaitables si leur revenu disponible est suffisant pour les acheter. Il comprend l'automobile et les composants, les biens de consommation durables et l'habillement, les services aux consommateurs et le commerce de détail.

Positions principales du portefeuille

		% de VNI
1.	Alphabet Alphabet Inc	4.9%
2.	INDUSTRI VÄRDEN Industrivarden AB	4.9%
3.	investor Investor AB	4.1%
4.	Jardine Matheson Jardine Matheson Holdings Ltd	3.9%
5.	FIRST PACIFIC First Pacific Co Ltd	3.9%
6.	HAL Investments HAL Trust	3.8%
7.	BOLLORE Bolloré SE	3.8%
8.	vivendi Vivendi SE	3.6%
9.	Ackermans & van Haaren Ackermans & van Haaren NV	3.5%
10.	BREIDENBURG Breiderode SA	3.5%
TOP 10 HOLDINGS		39.9%

Ce document est destiné à des fins de marketing et les opinions qui y sont exprimées ne doivent pas être considérées comme des conseils d'investissement. Lorsqu'ils envisagent d'investir dans ce compartiment, les investisseurs potentiels doivent se référer au prospectus d'EURINVEST UCITS SA et au document d'informations clés pour l'investisseur (KIID) qui sont disponibles gratuitement, auprès de l'agent financier : Banque Degroof Petercam S.A., 44 rue de l'Industrie, B-1040 Bruxelles ou sur <http://www.dpas.lu/funds/list> et à l'adresse suivante middleucits@eurinvestpartners.com. Degroof Petercam Asset Services n'acceptera aucune responsabilité pour toute perte résultant de la confiance accordée aux informations qu'il contient, et aucune garantie n'est donnée quant à l'exactitude des informations divulguées.

Ne prenez pas de décision d'investissement avant d'avoir lu le prospectus et le KIID. Toutes les opinions exprimées sont susceptibles d'être modifiées sans préavis, ne constituent pas un conseil et ne doivent pas être considérées comme telles.

Plaintes : Veuillez adresser votre plainte à compliance@eurinvestpartners.com ou +3227694143 ou en deuxième instance à la Consumer Mediation Service ou via contact@mediationconsommateur.be.

EURINVEST UCITS S.A. | 18, Rue Guimard – 1040 Bruxelles, Belgique | www.eurinvestpartners.com

Investment Portfolio Manager : EURINVEST PARTNERS S.A. | 6, Rue d'Arlon - 8399 Windhof, Luxembourg | www.eurinvestpartners.com

middleucits@eurinvestpartners.com | Tel +32 2 769 41 43